



**FCLR**

FÉDÉRATION DES CENTRES  
DE LOISIRS ET DE RENCONTRES

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014**



La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'organisation faîtière des associations de centres d'animation socioculturelle du canton de Genève. Fondée en 1971 à l'initiative de 14 d'entre elles, elle rassemble aujourd'hui 45 membres.

La FCLR s'emploie à promouvoir la vie associative dans le dispositif de l'animation socioculturelle du canton, et à défendre les valeurs fondamentales de démocratie, responsabilité, respect, solidarité, créativité et convivialité qui s'y rattachent. Elle s'appuie pour cela sur la loi cantonale J 6 11 et la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures.

#### Les buts de la FCLR

- **Fédérer** les associations de centres et les soutenir dans leur action
- **Renforcer** leur capacité d'agir et **favoriser** leur coordination
- **Défendre** leurs intérêts et ceux de leurs usagers, et les **représenter** auprès de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) auprès de qui elle représente ses membres.

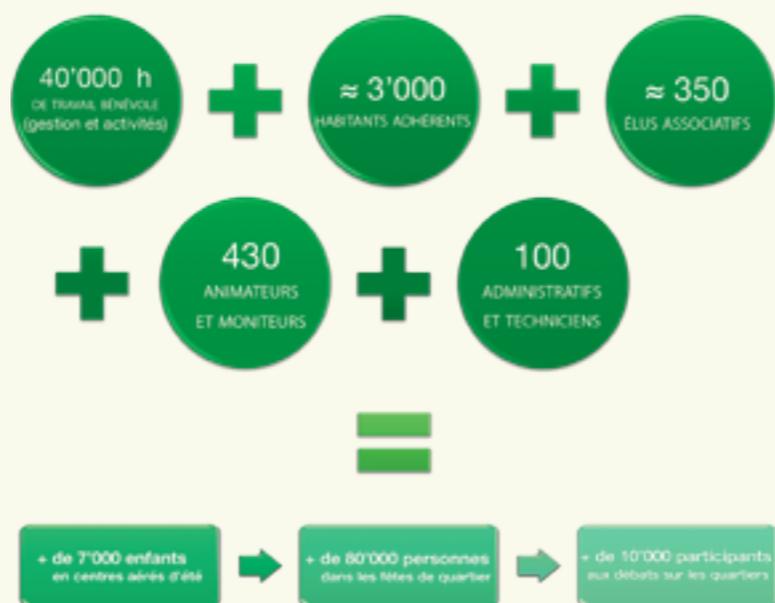
## Table des matières

1.	MOT DU COMITE.....	5
2.	VIE DE LA FEDERATION.....	6-17
3.	PARTENARIAT AVEC LA FASe.....	18-25
4.	PERSPECTIVES.....	26-27
5.	RAPPORTS FINANCIERS.....	28-31
6.	STRUCTURE ET GOUVERNANCE DE LA FCLR.....	32-37
7.	REMERCIEMENTS.....	38

## La FCLR en action



## L'impact du réseau citoyen



Sources : FASE (Rapport d'activités 2013), FCLR (Rapport d'activités 2013 et données propres 2014)

## 2014 a été à plus d'un titre une année de transition pour la FCLR.

Un nouveau Comité a été élu au printemps et de nouveaux délégués ont été élus pour représenter la Fédération au Conseil de fondation de la FASE, qui a, lui aussi, été renouvelé en partie.

Malheureusement, l'absence du partenaire Personnel au sein des instances consultatives et décisionnelles de la FASE a rendu difficile la défense de la « logique terrain » dans le cadre des consultations et des décisions.

Face à ces changements et aux réformes institutionnelles engagées au niveau du canton, le Comité, et plus généralement la FCLR, se voient interrogés par le travail entrepris par l'État et les communes sur la nouvelle répartition des tâches et des compétences. Nous avons adressé un courrier à M. Longchamp et Mme Emery Torracinta à ce sujet, afin de les rendre attentifs au rôle joué par les associations et leur Fédération et à leur fort ancrage local à travers les activités menées par les centres.

Au niveau de la vie fédérative, après un nécessaire temps d'adaptation pour que chacun prenne ses marques et que l'équilibre soit trouvé dans le respect des personnalités, le nouveau Comité a poursuivi le travail de mutualisation, de formation et de communication appelé par ses membres.

Au cours de cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre avec l'adhésion de l'association Rinia Contact. La FCLR rassemble ainsi 45 membres et des discussions ont débuté pour en accueillir à terme trois nouveaux.

Plusieurs chantiers importants ont avancé. Ainsi, la Commission de validation des projets institutionnels a élaboré et testé un outil d'évaluation concerté. Dans la continuité du rapport Enquêtes, la

Fédération a poursuivi le développement de sa communication et produit une brochure destinée à nos associations, au public, aux citoyens et aux politiques. Par ailleurs, le programme de formations s'est enrichi pour offrir une palette d'ateliers participatifs et des cours à la carte au plus près des besoins de nos associations.

À travers ses cinq professionnels, notre Secrétariat permanent offre écoute et appui, et apporte des réponses adaptées aux demandes de nos membres, notamment sur des aspects légaux, le développement de la vie associative ou la rédaction du projet institutionnel.

En termes d'organisation interne, nous avons constitué une nouvelle commission et deux groupes de travail qui viennent compléter les groupes existants et renforcer l'action du Comité sur des enjeux majeurs.

C'est le cas notamment de l'élaboration d'un cahier des charges du coordinateur région FASE et d'un projet institutionnel pour la FASE. Ces deux chantiers particulièrement importants ont requis toute notre attention et notre vigilance pour préserver nos intérêts. Cet investissement se poursuivra en 2015.

Chacune des associations membres de la FCLR est, nous le savons, autonome. Mais toutes ont aussi la responsabilité de respecter, quand il le faut, l'intérêt général et de se joindre à la démarche commune pour le défendre.

Au moment de dresser le bilan de cette année, nous tenons à saluer l'engagement toujours plus fort de nos membres, signe de la vitalité de nos associations, et de leur volonté d'aller de l'avant et d'être une force de proposition positive et constructive.



## Les Assemblées générales de la FCLR

En 2014, la Fédération a convoqué quatre Assemblées générales. Résumé des objets traités :

### 19 mars

Elections au Comité de la FCLR

Elections des représentants et suppléants au Conseil de fondation de la FASE et des représentants à la commission cantonale de protection contre le bruit

Réflexion sur la décision du partenaire Personnel de se retirer du Conseil de fondation.

Ce point a suscité un débat animé sur le partenariat FASE et son fonctionnement, et sur la position que suivra la FCLR.

### 8 octobre

Rappel du Président sur l'un des buts de la Fédération,

à savoir « défendre les intérêts des associations et de leurs usagers » et « les représenter au Conseil de fondation de la FASE ». Dans cette perspective, l'intérêt général doit primer sur l'intérêt particulier.

En tant que partenaire de la FASE, la Fédération partage la responsabilité de la réalisation de la mission de la FASE tout en préservant les intérêts de la FCLR.

Information sur la répartition des tâches canton-communes :

le rapport du groupe technique soulève les questions de la complexité de la FASE, du rôle de la FCLR, et de l'autonomie des centres et de leur gestion par les associations. La FCLR doit se positionner face aux enjeux que pose ce débat.

Proposition de modification des statuts de la FCLR :

le groupe de travail a reçu de l'Assemblée générale le mandat de revoir les éléments liés au quorum, convocation, présence et sanctions en cas d'absence, et majorité à requalifier dans les votations. Après discussion, les propositions sont acceptées pour les articles 6.4.1, 6.4.2 et 6.5.1.

Présentation des outils proposés par la Commission de validation des projets institutionnels :

l'AG décide de les tester grande nature, d'apporter des corrections éventuelles avant validation à une prochaine AG.

Retours sur la séance du Conseil de fondation portant sur le projet institutionnel (PI) de la FASE :

les représentants de la FCLR considèrent que le PI de la FASE ne doit pas être seulement une réponse à la demande du DIP mais au contraire présenter une vision partagée des objectifs, de la gouvernance et des modalités d'interactions entre partenaires. À ce titre, l'absence du partenaire Personnel doit être résolue.

Au cours de cette année particulièrement riche, la FCLR a poursuivi son travail de mise en commun des ressources et des compétences, d'échange et de formation auprès de ses membres, et veillé à rester informée sur les dossiers de politiques locales et cantonales afin de défendre au mieux les valeurs de la vie associative des centres.



### 22 mai – AG statutaire

Débat et vote sur le rapport 2013, accepté à l'unanimité

Élection de M. Bernard Dosso à la présidence de la FCLR et remerciements chaleureux à Mme Katia Merlino,

Présidente sortante, qui s'est battue avec persévérance pendant douze ans pour faire de la Fédération ce qu'elle est aujourd'hui

Élections au Comité et dans les commissions

Demande d'adhésion de l'association Rinia Contact:

cette demande a soulevé une interrogation sur les critères d'adhésion à la FCLR et la perspective de dizaines d'associations actives dans le domaine de l'intégration sociale à Genève qui pourraient également faire une demande d'adhésion. Après clarification, l'association Rinia Contact est admise au sein de la FCLR.





### Cahier des charges des coordinateurs région FASE :

l'enjeu est important car il va définir l'avenir du rôle des comités et du personnel dans les centres. Face au risque de cantonner les comités à un rôle de figurants, il est essentiel de faire apparaître l'art. 42 du Règlement interne FASE (rôle des comités de centres) dans le cahier des charges.

### 11 décembre

#### Budget FASE 2015 :

la proposition est acceptée à l'unanimité.

### Cahier des charges des coordinateurs région FASE :

la question du respect des prérogatives des centres doit encore être réglée. Un consensus émerge sur le fait que le cahier des charges doit être élaboré par l'instance appropriée et que la FCLR doit s'assurer que le texte n'attribue pas au coordinateur de région FASE des fonctions qui empièteraient sur le travail du comité.

### Projet institutionnel FASE :

il doit reposer sur une démarche participative, et être mené en présence du partenaire Personnel, en conformité avec les valeurs de la Charte cantonale et en cohérence avec les PI des centres. Le Comité propose deux délégués au groupe de travail : Mme Kete Flück et M. Edouardo Herrera. La question de la manière dont le partenaire Personnel est représenté et par qui soulève le débat. L'AG conclut qu'il ne peut y avoir de groupe de travail sans participation du personnel.

### Répartition des tâches canton-communes

les communes ont majoritairement rejeté l'entrée en matière sur le point impliquant la FASE. Ce dernier devrait donc être retiré de la liste des trente points proposés par le Conseil d'Etat pour discussion. Attente de la position de l'Etat.

### Communication :

le Comité a mandaté un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de brochure institutionnelle afin de renforcer la visibilité de la FCLR et valoriser le travail associatif. Ce dépliant mettra notamment l'accent sur le rôle de la FCLR dans le réseau, le vivre ensemble et la participation citoyenne (cf. page 9).

## Focus sur la politique de communication

En 2014, la Fédération a poursuivi la diffusion ciblée de la Charte cantonale rééditée en 2013, afin de promouvoir les valeurs fondatrices de l'animation socioculturelle dans le canton de Genève.

La FCLR s'est également dotée d'un groupe de travail chargé de mettre en œuvre des outils de communication interne et externe plus performants afin de faciliter l'échange d'informations, d'idées, d'expériences et de points de vue.

Cette initiative, née en 2013 au cours d'une assemblée générale, a été discutée lors des AG de mai et décembre 2014 qui ont conclu à la nécessité d'un renforcement de notre communication.

Dans cette perspective, le Comité de la FCLR a été particulièrement actif pour préciser les priorités à court et long terme afin d'accroître les échanges inter-associatifs, et de veiller à développer et maintenir un dialogue de qualité avec les responsables politiques.

Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail a ainsi mené le projet de création d'un dépliant qui met en valeur le rôle et les activités des quarante-cinq associations de centres et de leur organe faîtière.

Finalisée tout début 2015, la plaquette permet de promouvoir auprès d'un large public le travail considérable réalisé par les bénévoles, ainsi que les actions de la Fédération pour le valoriser et le renforcer.

Les associations de centres la distribueront au cours du premier trimestre 2015 à l'occasion de leurs assemblées générales pour encourager l'engagement citoyen et réaffirmer la valeur ajoutée de l'implication des habitants dans la gestion des centres.

En parallèle, la Fédération la diffusera auprès des politiques, des institutions sociales et des partenaires privilégiés.

La prochaine étape du développement des moyens de communication s'intéressera au site internet de la FCLR et à la nécessaire mise en place d'un bulletin d'information régulier à l'intention de nos associations membres.

### Composition du groupe de travail

**M. Bernard Dosso,**  
Président de la FCLR  
(Maison de quartier de Carouge)

**Mme Sonja Hanachi,**  
membre du Comité de la FCLR  
(Maison de quartier des Avanchets)

**Mme Nathalie Chollet,**  
Coordinatrice de la FCLR

**M. Claude Bodmer,**  
Coordinateur de la FCLR

## Formation

### Lancement de la commission formation

La commission Formation de la FCLR a été officiellement lancée le 5 février 2014. Chargée de porter la politique de la Fédération en la matière, elle s'est réunie cinq fois au cours de l'année et a abordé la définition d'une méthodologie pour recenser les besoins, la question d'une offre de formation adaptée aux besoins identifiés, sa mise en œuvre et le suivi, ainsi qu'une proposition de nouveaux apprentissages.

### Ateliers participatifs pour les membres des associations de centres

Conçus pour être interactifs, conviviaux et ludiques, ces ateliers prônent le partage des savoirs et l'entraide associative.

Une première série de deux ateliers portant sur le recrutement des bénévoles a eu lieu entre janvier et février, dans la continuité d'un premier atelier organisé sur le sujet en 2013.

Quatre autres ateliers ont eu lieu entre octobre et décembre sur les thèmes suivants : « Être membre d'un comité », « Être délégué aux AG de la FCLR », « Interactions ludiques autour du fonctionnement des centres » et « L'évaluation de la nouvelle gouvernance ».

### Cours à la carte

Conformément à son plan de développement, la Fédération a mis en route le 29 novembre 2014 les cours à la carte. Tandis que les ateliers participatifs se déroulent sur quatre heures, cette nouvelle offre de formation propose aux participants d'approfondir des thématiques pendant six heures.

Le premier cours a porté sur les « entretiens de bilan » et a permis l'élaboration d'un « mode d'emploi associatif » qui sera prochainement distribué à l'ensemble des centres du canton.

### Formation continue des bénévoles et l'équipe de la FCLR

Cette année, des membres du Comité et du

Secrétariat permanent, ainsi que des associations des centres ont participé à différents temps d'échanges tels que le Congrès du Réseau international de l'animation (RIA) à Paris, le Colloque « La révolution silencieuse : 25 ans des droits de l'enfant » à Genève, la formation de Bénévolat Vaud « Naissance et vie des associations » à Lausanne. Ces événements sont autant d'opportunités de mettre à jour les connaissances et de réfléchir ensemble avec d'autres acteurs de l'animation socioculturelle genevoise.

### Elaboration d'outils didactiques

Cette année, la Fédération a poursuivi le développement des outils existants. Par ailleurs, elle a mené une réflexion autour de nouveaux outils didactiques. Un certain nombre de projets ont été élaborés et seront concrétisés en 2015.

### Interventions auprès des étudiants

La FCLR a répondu avec plaisir à deux sollicitations de la Haute école en travail social (HETS) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID). Ces interventions auprès des étudiants ont permis de présenter le dispositif cantonal d'animation du point de vue des associations, et d'insister sur l'intérêt de préserver la place des habitants des quartiers dans la structure.

### Intervention des professionnels nouvellement engagés

La Fédération est également intervenue dans les formations que le Secrétariat général de la FASE propose aux professionnels récemment engagés dans les centres. La FCLR y anime un module rappelant le rôle des associations ainsi que l'intérêt d'une bonne collaboration entre les professionnels de l'animation et les habitants qui gèrent au quotidien les différents lieux d'animation du canton.

### Composition de la commission

**Mme Kete Flück,**  
Vice-présidente de la FCLR  
(Le Spot, Maison de quartier de Chêne-Bourg)

**Mme Sonja Hanachi,**  
membre du Comité de la FCLR  
(Maison de quartier des Avanchets)

**Mme Anna Conti,**  
(L'Alibi, Maison de quartier de Vernier)

**Mme Shantala Dishon,**  
(Maison de quartier de Carouge)

**Mme Anne Etienne Rodriguez,**  
(Centre de rencontres le Rado, Versoix)

**M. Guillermo Montaño,**  
Coordinateur de la FCLR

«La maison de quartier est un superbe outil de la démocratie, une fenêtre sur la citoyenneté. S'y engager est immensément important.»

Mapi Fleury est depuis peu présidente de l'association de la maison de quartier de Plainpalais. Nous lui avons demandé de nous parler de son engagement.

### Mapi, pourriez-vous nous dire en deux mots qui vous êtes?

Je suis pharmacienne d'hôpital et je mène aussi des activités de recherche en oncologie.

### Vous êtes depuis peu au comité de l'association de la maison de quartier de Plainpalais. Dans quelles circonstances êtes-vous arrivée?

Je suis présidente du comité de gestion depuis un an mais j'étais bénévole depuis trois ans. Mes enfants fréquentaient la maison de quartier et j'y ai fait du soutien scolaire. Il y a deux ans, la maison de quartier a vécu une catastrophe: le comité a démissionné en bloc, et il y avait un réel risque de fermeture. Pour moi, c'était tout simplement unimaginable. Un groupe d'habitants de tous les âges et de tous les profils s'est retrouvé autour d'une vision commune. Ensemble, nous nous sommes mis au travail pour former le nouveau comité. On m'y a élue présidente.

### Comment avez-vous fonctionné au début?

Quand on est au comité, on doit s'occuper de gestion quotidienne, ressources humaines, budget, politique et prestations. En parallèle, nous devons réfléchir à un projet institutionnel, à une vision. Les responsabilités sont importantes. Il faut tout apprendre.

Par chance, j'ai pu aménager mon temps de travail pour consacrer un jour par semaine à la maison de quartier. J'ai fait tout un travail personnel pour comprendre les ressorts de la politique genevoise et de l'animation socioculturelle, les subventions,

la convention tripartite, les différents partenaires, etc. J'ai suivi la formation «Devenir membre du comité» de la FCLR qui m'a donné des outils. J'ai aussi participé aux Assemblées générales de la FCLR, le «super syndicat» des MQ du canton, et à la coordination centres-ville qui regroupe les MQ en ville de Genève. Ces espaces sont d'excellentes opportunités de partager les expériences et de se former au contact des autres.

### Au-delà de l'urgence de la situation, quelle était votre motivation en entrant au comité?

S'il n'y avait pas eu de crise, me serais-je engagée? En même temps, la vie m'a tellement donné... C'est important de restituer une part.

J'ai besoin de travailler pour des valeurs, de voir des intentions, de la cohérence entre paroles et actes. L'action de proximité, la solidarité, l'animation socioculturelle, j'y crois! Par exemple, en centre-aéré, nous recevons 43 enfants par jour. C'est comme un caillou qu'on jette dans l'eau et dont l'onde se propage. Une maison de quartier, c'est un superbe outil de la démocratie, une fenêtre sur la citoyenneté. S'y engager, c'est immensément important pour préserver le bien associatif.

### Un conseil à celles et ceux qui voudraient s'engager?

S'engager dans un comité, ce n'est pas que ludique. Mais on y va pour faire avancer un projet, une démarche sociale, pour défendre la vision de ce qu'on veut pour Genève et ses habitants. Il faut avant tout y croire.

## Soutien et accompagnements

### Soutien à deux centres

En 2014, la FCLR a soutenu et accompagné deux centres de façon régulière pour les aider à faire face à deux types de difficultés.

Dans le premier centre, le comité n'a pu être renouvelé que partiellement. Seuls deux membres, sur le minimum de cinq exigé par les statuts, ont en effet pu être élus. L'Assemblée générale a accepté l'appui d'une cellule composée par les partenaires institutionnels de l'association (FASe, commune et FCLR), et chargée en premier lieu de reconstituer rapidement un comité. À la fin de l'été, plus de douze personnes étaient prêtes à s'engager. En parallèle, un travail de fond a été entrepris sur la communication et l'organisation interne du centre, ainsi que pour former ces futurs membres et analyser les relations entre le centre et le quartier. Le nouveau comité élu prend ses marques et bénéficie encore, comme l'équipe professionnelle, de l'appui de la cellule de soutien.

Le processus de reconstruction est en bonne voie.

Dans le deuxième centre, des membres du comité ont fait une demande d'intervention suite à l'apparition de tensions importantes entre les acteurs du centre. Le binôme des coordinateurs FASe et FCLR a conseillé et accompagné aussi bien le comité que l'équipe d'animation vers une résolution des difficultés et une pacification de la situation.

Le soutien se poursuit.

### Soutien au groupe d'habitants de Veyrier pour la création d'un centre de loisirs

Une première séance d'information a été organisée en fin d'hiver par l'équipe des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de Veyrier. Répondant à la demande d'habitants désireux de créer un centre de loisirs, cette séance était ouverte à toute la population veyrite. La FCLR a été sollicitée par la FASe et l'équipe des TSHM pour soutenir la démarche citoyenne et associative.

Cette réunion et les suivantes ont confirmé la volonté des habitants de créer un lieu d'animation socioculturelle conforme à l'esprit et aux valeurs de la Charte cantonale des centres.

L'association du centre de loisirs de Veyrier est née le 8 septembre 2014, après une mobilisation remarquable des habitants. Elle s'est dotée de statuts, d'un projet institutionnel et d'un plan d'action pour concrétiser ses objectifs.

La FCLR a été présente tout au long de cette démarche et continue d'apporter un appui dans les négociations qui sont menées avec la commune notamment pour obtenir un lieu et des financements. Nous tenons à souligner par ces lignes la qualité du travail réalisé par les bénévoles et l'équipe des professionnels qui gèrent le local des jeunes.

«La FCLR et les TSHM nous ont pavé la route. Sans eux, rien n'aurait été possible.»

Virginia Bjertnes est membre du comité de l'association du centre de loisirs de Veyrier qui a vu le jour en septembre 2014. Elle nous en dit plus sur cette naissance.

#### Virginia, d'abord en quelques mots, qui êtes-vous?

Je suis travailleuse sociale et ethnologue de formation et je travaille avec des jeunes en difficulté. En parallèle, j'ai depuis de nombreuses années un parcours militant associatif dans le secteur culturel et celui de l'environnement, et je suis Conseillère municipale à Veyrier.

#### Comment l'association du centre de loisirs de Veyrier est-elle née?

Grâce à l'engagement d'un groupe de personnes très actives.

Au niveau politique, une impulsion avait été donnée par le dépôt d'une motion en 2012, mais sans un élan citoyen, ça ne pouvait pas aboutir.

Au printemps 2014, les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) se sont mobilisés. Un événement a été organisé sur facebook, des flyers ont été distribués pour informer et motiver les citoyens à se lancer dans l'aventure, les parents d'élèves ont été informés à la sortie des écoles et le bouche à oreille a fonctionné: de nombreuses personnes sont venues à la première réunion pour discuter d'un projet de centre de loisirs. Ensuite, les choses sont allées très vite. Dix d'entre elles étaient prêtes à s'engager dans un comité et l'association est née en septembre. Aujourd'hui, le comité se réunit toutes les deux semaines.

#### Comment analysez-vous cette absence de structure?

L'engagement citoyen est primordial pour qu'une telle démarche aboutisse. La difficulté à Veyrier, c'est l'absence de centralité. Dans un contexte comme

celui-ci, cette dynamique était difficile à impulser, c'est pourquoi elle arrive si tard. Il a vraiment fallu aller chercher les habitants. Mais elle était attendue! La preuve, en deux semaines, l'association avait 200 membres grâce au comité qui est allé à la rencontre des gens. Depuis, l'association est devenue un interlocuteur incontournable pour les autorités.

#### Quels ont été les liens avec la FCLR?

La FCLR et les TSHM nous ont «pavé la route», sans eux rien n'aurait été possible! La FCLR a été invitée par les TSHM à notre première réunion. Depuis, elle nous a beaucoup aidés pour la création de l'association: elle nous a fourni de l'information (modèles de statuts, Charte cantonale, etc.), nous a donné les clés pour comprendre le contexte de l'animation socioculturelle et nous a mis en contact avec la FASe. Cet appui est à la fois rassurant, structurant et informatif, et il est d'autant plus précieux que peu de membres du comité savaient dans quoi ils mettaient les pieds.

#### Quelles sont les prochaines échéances pour l'association?

Nous sommes aujourd'hui en phase de négociations avec les autorités communales car nous avons besoin d'un lieu pour démarrer les activités du centre de loisirs. Nous devons d'une part trouver une solution temporaire pour accueillir les jeunes au plus vite et d'autre part disposer à moyen terme d'un espace permanent.

Dans cette phase, le soutien de la FCLR est indispensable.



## Les Commissions de la FCLR

### Commission de validation des projets institutionnels des centres

En 2014, la commission s'est réunie à huit reprises.

Elle est engagée depuis 2012 dans un processus d'élaboration d'un outil d'évaluation des projets institutionnels. Celui-ci a été testé au cours de la séance du 26 novembre 2014 organisée à cet effet à la maison de quartier des Pâquis.

À l'issue du test, l'assemblée composée de représentants de différents comités et de professionnels de l'animation a salué l'important travail de la commission et s'est déclarée enthousiaste. Des modifications ont été suggérées et seront apportées début 2015, avant la présentation de l'outil à l'AG pour approbation.

Cet outil permettra à l'avenir une utilisation conjointe entre comité et professionnels.

#### Composition de la commission

**M. Eduardo Herrera,**  
membre du Comité de la FCLR  
(Maison de quartier d'Aire-le-Lignon)

**M. Pierre Varcher,**  
(Maison de quartier de St-Jean)

**M. Gilles-Olivier Bron,**  
(MQJR ChâBa)

**M. Jean-Marc Goy,**  
membre du comité de la FCLR  
(Maison de quartier de St-Jean)

**Mme Nathalie Chollet,**  
coordinatrice de la FCLR

**M. Claude Bodmer,**  
coordinateur de la FCLR

**M. Guillermo Montaña,**  
coordinateur de la FCLR

## Modifications statutaires, statuts, nouveau membre et nouvelle association

Le Comité de la FCLR s'est penché sur des modifications de ses statuts et de ceux de plusieurs associations membres, ainsi que sur les statuts d'associations candidates à l'adhésion. Il a également contribué à l'élaboration des statuts d'une nouvelle association de centre.

#### Association de la maison de quartier Aire-Le Lignon

Le comité de l'association s'est interrogé sur la possibilité pour une commune de s'opposer au changement de nom d'une association avec laquelle elle est liée (convention tripartite, subventions). À moins que le nouveau nom ne fasse référence à un lieu situé hors de la commune ou à un type de fonctionnement en contradiction avec son but et ses engagements, elle ne le peut pas. Toutefois, une discussion préalable est préférable pour prévenir toute incompréhension.

#### Association « Centre de rencontres La Source »

Le comité de l'association a proposé de mettre à jour ses statuts notamment :

**Les alinéas 9.3, 11.3, 16.1 et 19.1** en remplaçant « Vérificateurs des comptes » par « Organe de contrôle »

**Les alinéas 9.3, 10.6 et 16.1** pour permettre au comité d'être présidé par un président ou deux co-présidents

**L'alinéa 22.2** pour préciser qu'aucun membre du comité ne peut percevoir d'argent, quel que soit le montant, issu de la liquidation de l'association après sa dissolution.

#### Nouveau membre

Fondée en 1998, l'association « Rinia Contact », qui signifie « Jeunesse Contact » en albanais, a pour but de développer un espace d'échange, de rencontre, d'information et d'apprentissage qui soit un pont entre la population albanaise et les diverses composantes de la Genève pluraliste.

L'Assemblée générale de la FCLR a approuvé ses statuts et sa demande d'adhésion. « Rinia Contact » est la 45e association membre de la Fédération.

#### Appui à la création d'une nouvelle association

Convaincus de l'intérêt d'une association de centre pour la population, des habitants de la commune de Veyrier ont créé le « Centre de loisirs et de rencontres de Veyrier ».

S'inspirant du modèle de la FCLR, ils ont rédigé avec le concours de Nathalie Chollet, coordinatrice de la Fédération, les statuts de leur association approuvés par l'Assemblée constituante du 8 septembre 2014.

Cette nouvelle association est candidate à l'adhésion à la FCLR (cf. également page 12).

#### La FCLR modifie ses statuts

Pour faire face à la difficulté d'atteindre le quorum, l'Assemblée générale du 31 mai 2012 décidait de mettre sur pied un groupe de travail chargé :

1. D'abaisser le quorum pour éviter le report des assemblées générales
2. De modifier le délai de convocation des assemblées générales consécutives à des assemblées générales sans quorum
3. D'obliger la présence des associations aux assemblées générales et de mettre en place des sanctions éventuelles en cas d'absences répétées
4. De requalifier la majorité dans les votations.



Après délibérations, l'Assemblée générale du 8 octobre 2014 a décidé :

**De maintenir le statu quo** en matière de quorum : lorsqu'il n'est pas atteint, une assemblée générale extraordinaire est convoquée dans les dix jours calendaires et délibère quel que soit le nombre de membres présents.

**De laisser aux membres le choix** d'être présents aux assemblées générales

**De modifier l'article 6.5.1.** comme suit pour attribuer une valeur aux abstentions :  
« Les votes et les élections se font à main levée, sauf demande contraire. Les décisions de l'Assemblée générale se prennent à la majorité des membres présents. Si l'abstention est majoritaire, l'objet est réputé non avenu. En cas d'égalité de voix, la voix du (de la) président(e) de séance est déterminante. »

#### Composition du groupe

M. Richard Noli,  
membre du Comité de la FCLR  
(Les Créateliers, centre de rencontres, Pâquis)

Mme Elisabeth Werro,  
(La Source, centre de rencontres des Eaux-Vives)

M. Dominique Blanc,  
(Maison des quartiers de Thônex)

M. Claude Bodmer,  
coordinateur de la FCLR

## Séances du Comité de la FCLR

Le Comité de la Fédération s'est réuni à onze reprises en 2014. Résumé des objets traités :

### Séance du 13 janvier

**Groupe de travail** sur le cahier des charges du coordinateur région FASE  
**Information sur les secteurs** Rive droite, Rive gauche et Ville de Genève  
**Préparation du forum membres** « Quel avenir pour la FCLR et les associations de centre ? Enjeux, scénarios et choix possibles »  
**Renouvellement du Comité**

### Séance du 3 février

**Informations et retours** des commissions  
**Proposition des thématiques** du rapport d'activités 2013  
**Organisation du forum**  
**Mandat** « communication »

### Séance du 3 mars

**Entrevue avec** M. Alain-Dominique Mauris, Président du Conseil de fondation FASE  
**Question sur le renouvellement des membres** du Conseil de fondation FASE et préparation de l'AG extraordinaire du 19 mars  
**Répartition des présences** du Comité aux AG des centres

### Séance du 7 avril

**Préparation** du Conseil de fondation de la FASE  
**Retours** sur la vie des centres  
**Préavis sur la demande** d'adhésion de Rinia Contact  
**Organisation de l'AG statutaire** de la FCLR

**Rencontre** avec le partenaire Personnel

### Séance du 12 mai

**Retour du Bureau FASE** et discussions sur le partenariat FASE  
**Point de situation des travaux** de la Commission validation projets institutionnels  
**Préparation de l'AG statutaire** du 22 mai

### Séance du 2 juin

**Suivi du dossier** cahier des charges du coordinateur région FASE  
**Répartition des tâches et fonctionnement** du Comité nouvellement élu  
**Projet** « Jeunes membres de comité »

### Séance du 18 août

**Discussion sur la répartition** des tâches canton-communes et les interrogations soulevées sur la FASE et la FCLR  
**Point de situation** sur le cahier des charges du coordinateur région FASE

### Séance du 25 août

**Ordre du jour de l'AG extraordinaire** du 8 octobre (répartition des tâches canton-communes, Commission validation PI, cahier des charges du coordinateur région FASE, statuts FCLR)  
**Stratégie de communication et plan d'actions**

### Séance du 1er octobre

**Approbation** du mandat communication  
**Préparation AG extraordinaire** du 8 octobre  
**Nomination d'une vice-présidente** et fonctionnement du Comité  
**Information sur les cours et ateliers FCLR de l'automne** et formation continue des coordinateurs  
**Participation financière de la FCLR** pour l'inscription au Symposium de Lucerne et 8e Rencontres Renaudot

### Séance du 10 novembre

**Point finances FCLR**  
**Préparation** du Conseil de fondation, particulièrement la discussion sur le projet institutionnel de la FASE  
**Répartition des tâches** canton-communes  
**Préparation AG extraordinaire** du 11 décembre

### Séance du 8 décembre

**Attribution du Fonds** d'appui à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale (FACS)  
**Points de situation** sur la répartition des tâches canton-communes, cahier des charges du coordinateur région FASE  
**Retours des formations FCLR**  
**Budget FASE 2015** et communications pour l'AG

La FCLR joue un rôle important au sein du Conseil de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) dont elle est l'un des quatre partenaires.

À travers son Comité, son Secrétariat permanent et les nombreux responsables associatifs qu'elle rassemble, la Fédération participe également aux différents espaces d'échange de la FASe.

L'ensemble de ces interventions sont animées par les valeurs qui sont au cœur de la mission de la FCLR, à savoir le respect des habitants et de leur participation.

Réflexions, analyses, commentaires, questionnements, critiques, propositions et suggestions, ces différents apports et contributions de la FCLR témoignent de l'attachement de ses membres à une conception de l'animation qui valorise l'expertise des hommes, des femmes et des enfants qui vivent au quotidien toutes les facettes de la vie des quartiers de Genève.

## Représentation FCLR au Conseil de fondation de la FASe

L'année 2014 a marqué le début d'une nouvelle législature pour le Conseil de fondation de la FASe qui s'est réuni à sept reprises. La représentation de la FCLR a également connu de nombreux changements avec l'arrivée en fin de mandat de plusieurs collègues.

### Début 2014

Discussion sur l'état de santé du partenariat sur fond d'absence du partenaire Personnel qui s'en est retiré en raison d'insatisfaction. Le débat a porté sur le fait que l'on soit passé d'un fonctionnement par consensus à une situation de votes. De bonnes questions ont été posées sans toutefois aboutir à une conclusion concrète.

### Avril

Approbation des comptes 2013 marquant la stabilisation de la situation financière de la Fondation.

Débat sur des actions pour les jeunes comprenant l'intégration professionnelle.

### Mai

Dernière séance avant le renouvellement du Conseil sur la base du régime de législatures voulu par la nouvelle constitution genevoise : tous les membres sortants, y compris ceux de la FCLR (Mme Katia Merlino et MM. Jean-Marc Goy et Richard Noli) ont été remerciés.

Bilan de législature : mise en œuvre de nouvelles méthodes d'administration, introduction des coordinatrices-teurs de région FASe et des conventions tripartites.

Discussions sur le fonds d'appui à la cohésion sociale (FACS), décrit en page 23 de ce rapport, ainsi que sur la volonté d'un rapprochement entre les équipes des centres et celles du travail social hors murs.

### Septembre

Point de situation des activités opérationnelles et des chantiers de la FASe : le Conseil a exprimé sa volonté de relancer celui du projet institutionnel de la Fondation.

### Novembre

Première séance « en déplacement » à Carouge sur l'invitation de la maison de quartier :

Informations sur l'activité dans la commune.

Actions de la Fondation en faveur de l'insertion socioprofessionnelle.

Projet de budget 2015

Validation de la cartographie des risques développée par la commission des finances.

Projet de nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat. Dans un premier temps, la FASe (et même brièvement la FCLR) figurait sur la liste des institutions concernées par cette éventuelle nouvelle répartition. La majorité des communes genevoises s'y sont opposées et cette option semble écartée. Toutefois, la FCLR reste vigilante à l'approche de la prochaine réunion du Groupe de pilotage canton-communes prévue en avril 2015.

### Décembre

Poursuite de la discussion sur le projet de nouvelle répartition des tâches canton-communes.

Adoption du budget 2015 de la FASe : la FCLR a renouvelé son souhait de voir supprimée la contribution des centres aux frais d'encadrement, rappelant qu'il s'agissait à l'époque d'une mesure ponctuelle pour faire face aux difficultés financières de l'institution, et non d'une mesure structurelle appelée à perdurer. Ce souhait n'a pas été entendu et le budget a été voté en l'état.

Poursuite des travaux sur le projet institutionnel de la FASe : la FCLR a exprimé son refus de participer aussi longtemps que les représentant-e-s dûment élu-e-s du personnel ne participeraient pas, rappelant qu'il est en effet essentiel que les deux partenaires terrain soient présents pour que le projet institutionnel soit valable.



### Représentants de la FCLR au Conseil de fondation de la FASE

M. Bernard Dosso,  
Président de la FCLR

Mme Kete Flück,  
Vice-présidente de la FCLR

Mme Marie-Louise  
Schneeberger,  
Trésorière de la FCLR

Mme Sonja Hanachi,  
membre du Comité de la FCLR

M. Eduardo Herrera,  
membre du Comité de la FCLR

Suppléant :

M. Gabriel Barta,  
membre du Comité de la FCLR

«L'enjeu, c'est de défendre une certaine vision de l'animation socioculturelle.»

Eduardo Herrera est Co-président de la maison de quartier d'Aire-Le Lignon et représentant de la FCLR au Conseil de fondation de la FASE. Il nous livre son témoignage de militant.

Eduardo, dites-nous en plus sur vous...

Je suis d'origine chilienne et je vis à Genève depuis 1980. Je suis marié, j'ai deux enfants et cinq petits enfants! J'ai une formation d'assistant social. Avant de prendre ma retraite il y a trois ans, je travaillais à l'Hospice général, dans le secteur des requérants d'asile.

Vous êtes un bénévole de longue date. Comment êtes-vous tombé dans la marmite de l'animation socioculturelle?

Lorsque je suis arrivé à Genève, j'habitais à 50 mètres de la maison de quartier (MQ). Mes enfants ont très vite participé aux activités et j'ai commencé à m'engager en 1984-85 dans l'association. J'ai d'abord accompagné des enfants. Comme à cette époque je travaillais dans le domaine de la photo, la MQ m'a demandé si j'étais disponible pour donner des cours de photos. C'est comme ça que les choses ont commencé... Ensuite, je suis entré au comité. Depuis 1994, j'ai été élu président à plusieurs reprises.

Qu'est-ce qui nourrit votre engagement depuis toutes ces années?

C'est la gestion associative des centres qui me motive. Je connaissais l'animation socioculturelle au Chili mais pas sous cette forme. Donc, j'ai commencé à m'informer et à m'engager par rapport à cette conception-là. Et dans les années 90, j'ai participé au groupe de travail qui s'est mis en place pour travailler sur la Charte cantonale.

Aujourd'hui, vous êtes aussi l'un des représentants de la FCLR au Conseil de fondation de la FASE. Qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Bon, j'étais déjà au comité de l'ancienne Commission cantonale et j'ai fait partie du premier Conseil de fondation au moment de la création de la FASE. Pour moi, c'est un engagement institutionnel. Et c'est un défi car c'est un lieu où il y a à la fois un but commun et des points de vue divergents. Dans ce partenariat, l'enjeu, c'est de défendre une certaine vision de l'animation socioculturelle, c'est-à-dire sa dimension associative, face à une volonté de plus en plus forte d'introduire l'«efficacité» par la verticalité et la hiérarchie. Pour l'instant, on arrive à faire valoir cette conception au niveau des partenaires, mais pour combien de temps?

Justement, cette dimension associative, qu'apporte-t-elle de plus?

La gestion associative de l'animation socioculturelle des centres, c'est la meilleure alternative pour une politique de proximité participative. C'est-à-dire pour les habitants et par eux. Sans une autonomie de gestion et de décision, on fournit juste un service! Un conseil pour celles et ceux qui souhaiteraient s'engager? Si on veut s'engager dans la gestion militante de l'animation socioculturelle, c'est pour construire quelque chose dans la durée. Peu importe l'âge, la formation! Il faut aimer, être solidaire, être disponible. Ce qu'il faut, c'est l'envie, surtout l'envie.

## Commission finances et gestion

### Comptes 2013

Les comptes 2013 se clôturent par un bénéfice de CHF 418'153.-. Le Conseil de fondation s'est prononcé pour attribuer l'intégralité de cet excédent aux fonds propres qui s'élèvent à CHF 666'647.- au 31 décembre 2013.

La commission finances et gestion de la FASE s'est réunie six fois au cours de l'année 2014. Les principaux dossiers abordés ont été les suivants :

### La cartographie des risques, avec

- La revue des tableaux de cartographie des risques
- La validation des contenus et
- La définition des priorités de traitement

La commission a identifié les risques suivants comme étant prioritaires :

- La déficience de la communication externe et interne
- La mauvaise dynamique d'équipe et
- Les erreurs OPE sur référence FASE (erreurs de saisie salariale)

La révision des droits de signatures a également été traitée.

### Actualisation du budget 2014

Le budget FASE est actualisé chaque année après transmission, à l'été, des nouvelles données aux communes. Après cette actualisation, l'exercice 2014 devrait se terminer avec un résultat négatif de CHF 68'079,00.

### Budget 2015

Pour 2015, la subvention cantonale a été amputée de 1% linéaire appliqué aux institutions subventionnées. Le budget 2015 parvient encore à s'équilibrer et maintient la participation des centres aux frais d'encadrement à hauteur de 1.35% (au lieu de 2.7% en 2013).

Représentante de la FCLR

Mme Marie-Louise Schneeberger.  
Trésorière de la FCLR

## Commission Ados-été

En 2014, la commission Ados-été s'est réunie à cinq reprises.

À travers elle, la FASE apporte un soutien à des projets ponctuels issus des centres et des Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) afin d'offrir aux adolescents des activités socioculturelles pendant l'été.

La FASE avait ainsi inscrit CHF 90'000 à son budget de fonctionnement pour la saison 2014. Ce montant octroyé par le DIP a permis à la commission de financer partiellement ou intégralement 13 projets pour un budget total de CHF 80'104.

Une part importante des projets s'adressait à un public familial, mettait un accent plus particulier sur les ados et la volonté de mixité, et visait à valoriser les ados en les faisant participer.

Cette année encore, tous les projets soutenus ont été réalisés et de nombreux jeunes ont ainsi pu avoir des activités pendant la période estivale. La qualité et la diversité de ces projets confirment l'importance du soutien qui peut leur être apporté pour permettre aux jeunes de sortir de leur quartier. Elles montrent également la nécessité de soutenir des actions menées pour et par des ados et des jeunes qui restent dans leur quartier en été.

La situation budgétaire tendue que connaissent les communes et le canton pose toutefois la question de la pérennité, en dehors du financement « ados-été », des projets ainsi testés auprès du public concerné.

### Représentants de la FLCR

M. Eduardo Herrera,  
membre du Comité de la FCLR  
(Maison de quartier d'Aire-le-Lignon)

M. Benoît Kiss-Borlase,  
(Centre de rencontres Point  
d'interrogation)

## Commission FACS

Le 29 avril 2013, le Conseil de fondation de la FASE a validé la création d'un Fonds d'appui à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain (FACS).

Les projets soutenus par ce Fonds ont pour but de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. L'enjeu principal est de réduire les inégalités territoriales et d'agir en faveur des populations en difficulté par des projets novateurs.

La commission qui a été mise sur pied pour gérer le Fonds est composée d'un représentant du Secrétariat général de la FASE et d'un représentant de chaque partenaire (État, communes, FCLR). Conformément à sa décision de ne plus siéger au Conseil ni dans les commissions, le partenaire Personnel n'est actuellement pas représenté. La commission dispose par ailleurs d'un conseiller permanent chargé du projet transversal « cohésion sociale » au sein de la FASE.

La commission a débuté ses travaux en 2014 et siégé à sept reprises. Elle a validé un formulaire d'appel à projets qu'elle a envoyé aux partenaires FASE. Après une étude approfondie des treize projets qui lui ont été soumis, plus de la moitié de l'enveloppe disponible (CHF 800'000) a été distribuée.

Une évaluation participative des projets, co-construite avec les acteurs sociaux, devra être mise en place dans ces prochains mois.

La continuité de la commission et de son travail est directement liée à la reconstitution du Fonds d'appui en 2016. La commission et la FCLR s'accordent sur le fait que pour un territoire en pleine transformation comme celui du canton de Genève, une intervention sociale et socio-éducative ciblée et novatrice, auprès de populations urbaines, prend tout son sens et devrait perdurer.

### Représentant de la FCLR

M. Jean-Marc Goy,  
membre du Comité de la FCLR  
(Maison de quartier de St-Jean)

## Groupe Convention collective de travail (CCT)

Les négociations pour la révision 3B de la CCT mettent en présence la délégation Employeur composée des représentants de l'État, de l'Association des communes genevoises (ACG), du Secrétariat général de la FASE et de la FCLR, et la délégation Employés, composée de deux secrétaires syndicaux et de deux délégués du personnel appartenant au Syndicat des services publics (SSP/VPOD) et du Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT).

À noter que la Fédération fait partie de la délégation Employeur au titre de faitière rassemblant les comités des associations chargés de la gestion quotidienne du personnel sous contrat FASE.

Ces délégations du Groupe CCT se sont réunies à sept reprises au cours de l'année 2014. Aperçu des dossiers traités.

### Cahier des charges des coordinateurs région FASE

Le Secrétariat général de la FASE et la Fédération ont des divergences claires sur certaines dimensions et attributions de ce cahier des charges, qui pourraient être en opposition ou en contradiction avec les missions des associations de centres.

La Fédération estime que les coordinateurs région de la FASE ne peuvent avoir les mêmes prérogatives sur le terrain associatif que sur celui des travailleurs sociaux hors murs dans la mesure où les comités sont responsables d'orienter leurs équipes. Une position hiérarchique externe serait donc contraire aux responsabilités que les comités doivent assumer tant sur le plan juridique que contractuel.

Le cahier des charges des coordinateurs région de la FASE devrait dès lors comprendre deux fonctions : celle de personne ressource sur le terrain associatif et probablement celle de responsable hiérarchique sur le terrain des travailleurs sociaux hors murs.



## Cahier des charges des coordinateurs région FASE (suite)

En outre, il convient de vérifier que la mission, les dimensions et les attributions de ce cahier des charges sont conformes aux statuts, au projet institutionnel, au projet de gouvernance en vigueur dans les associations de centres, et que la terminologie employée est identique, afin d'éviter toute interprétation singulière.

Ce dossier est également discuté dans un groupe de travail FASE-FCLR (cf. ci-contre).

## Procédure d'engagement

Cette procédure pose différentes questions quant à son application à toutes les catégories de salariés de la FASE, sachant que de nombreuses fonctions, telles qu'animateurs du terrain associatif, travailleurs sociaux hors murs, ludothécaires, et collaborateurs administratifs et techniques en dépendraient.

Reste la question des entretiens d'engagement qui devraient être conduits en deux temps, le deuxième devant être réalisé après une période d'immersion.

## Arythmie

Les questions compensatoires font l'objet de positions actuellement irréconciliables entre la délégation Employeur et la délégation Employés. Les discussions ont été ajournées pour avancer sur d'autres sujets.

## Autres dossiers

- Transfert interne, mobilité et changement d'affectation (articles 14 et 15)
- Cadres horaires, horaire particulier et congés compensatoires (article 18)
- Entretiens de bilan, de réglage et de service (article 47 bis)
- Formation professionnelle initiale (article 52 bis).

### Représentant de la FCLR

M. Richard Noli,  
membre du Comité de la FCLR  
(Les Créatellers, centre de rencontres, Pâquis)

## Groupe de travail sur le cahier des charges des coordinateurs de région FASE

Dans la foulée de la décision du Conseil de fondation de mettre en place un suivi du personnel avec la participation des coordinateurs de la FASE, il a été décidé de définir le cahier des charges de ces derniers en accord avec l'ensemble des partenaires.

Face aux risques de perte de prérogatives pour les comités de centres, un groupe de travail a été constitué avec des représentants du Secrétariat général de la FASE et de la FCLR. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 7 janvier 2014.

Le point sur lequel achoppent les négociations tient dans la volonté d'attribuer aux coordinateurs de région FASE le rôle hiérarchique sur le personnel des centres qui, du point de vue de la FCLR, revient aux associations de centres, conformément à l'article 42 du règlement interne de la FASE.

Pour soutenir ses représentants, la FCLR a réactivé son groupe de travail sur l'évaluation de la nouvelle gouvernance et le cahier des charges des coordinateurs région FASE.

Durant 2014, ce dossier a retenu l'attention non seulement des personnes qui font partie des deux instances, mais également de l'ensemble du Comité et des représentants des associations de centres aux Assemblées générales de la FCLR. Une énergie impressionnante a été déployée en vue de réconcilier les points de vue.

Sept réunions ont été organisées, et autant de séances de préparation (au niveau du Secrétariat permanent de la FCLR et du groupe de travail), et de consultations du groupe d'appui. Le sujet a également suscité d'importantes discussions dans les séances de Comité et les AG de la FCLR, sans compter de nombreux moments de discussions informelles requis pour prolonger les analyses dans le cadre des autres activités fédératives.

### Représentants de la FCLR

M. Guillermo Montaño,  
coordinateur de la FCLR

M. Richard Noli,  
membre du Comité de la FCLR  
(Les Créatellers, centre de rencontres, Pâquis)

## Conventions tripartites : bilan et dynamique

La convention tripartite est depuis 2012 le cadre institutionnel qui formalise les liens et les engagements mutuels entre les associations de centres, leur commune et la FASE. Elle s'accompagne d'un bilan annuel.

La Fédération est présente à la signature de la convention ainsi qu'aux bilans pour soutenir ses membres dans cette démarche et garantir le respect du projet institutionnel et la prise en compte des spécificités de la vie associative.

L'expérience montre que ce dispositif permet notamment le partage de préoccupations locales, le développement de collaborations, en particulier avec les travailleurs sociaux hors murs, et la mise en place de nouveaux projets communs.

En 2014, tous les centres membres de la FCLR étaient signataires d'une convention.

## Préparation et conduite des bilans

Les modalités diffèrent selon la taille de la commune et le nombre de centres présents sur son territoire.

Dans les petites communes ou celles qui comptent un petit nombre de centres, la séance de bilan porte sur des préoccupations locales et ciblées. Les séances préparatoires sont organisées au bon vouloir des partenaires en présence et ne sont pas systématiques.

Dans les communes plus importantes, un premier temps de concertation bipartite a été organisé entre la commune et chaque centre, avant un regroupement avec tous les centres qui a pris, par exemple, la forme d'une journée thématique.

Cette année, le rythme annuel du bilan a été questionné à plusieurs reprises. D'entente avec les partenaires, une convention sera modifiée au profit d'un bilan tous les deux ans.

À l'avenir, la FCLR veillera à ce que les associations membres puissent être parties prenantes de l'évolution du cadre contractuel, au même titre que les autres partenaires.

## Collaboration sur le terrain

Les coordinateurs de la Fédération rencontrent régulièrement les coordinateurs de région FASE dans le cadre du colloque opérationnel et de séances d'intervention spécifiques. Ces rencontres formelles ont lieu toutes les six semaines environ. Elles ont pour but d'analyser les réalités de terrain afin de contribuer au bon fonctionnement des centres dans le cadre des conventions tripartites.

Au cours de l'année, des rencontres moins formelles ont également été organisées pour assurer le suivi des conventions tripartites ou apporter un appui aux équipes et aux comités des centres, en particulier en cas de problèmes de fonctionnement ou pour préparer des demandes de financement.

Dans certains cas, les coordinateurs ont également rencontré les responsables des services municipaux chargés du lien avec les associations de centres.

La collaboration entre coordinateurs de la FCLR et coordinateurs de région FASE a permis la rencontre de deux approches institutionnelles distinctes. Celles-ci traduisent également deux visions du devenir de l'animation socioculturelle qui requièrent un urgent travail de convergence.

Plusieurs questions se posent aujourd'hui tant au niveau interne qu'externe pour la Fédération et ses associations membres.

### Enjeux externes

Comment maintenir la dimension partenariale de la FASE et sa dynamique à quatre partenaires ?

Comment contribuer à la réflexion sur le travail mené par l'État et les communes sur la répartition des tâches et des compétences ?

Quelles suites donner au rapprochement entrepris avec le partenaire Personnel afin de renforcer et valoriser la vision du terrain ?

Quels ajustements dans le fonctionnement actuel de la FASE permettraient d'assurer le plein respect des prérogatives des comités de centres ?

La Fédération doit soutenir et mettre en avant la valeur ajoutée d'un partenariat à quatre entre acteurs politiques et acteurs de terrain. Elle doit permettre aux représentants du partenaire Personnel de siéger à nouveau au Conseil de fondation de la FASE. Pour cela, la Fédération doit travailler sur les constats qui ont conduit ce partenaire à se retirer.

La FCLR va poursuivre ses rencontres avec le personnel de manière régulière afin d'échanger et de construire des propositions, à partir du terrain, pour répondre aux enjeux de l'animation socioculturelle et aux moyens institutionnels qu'elle requiert.

La Fédération doit soutenir la conduite de l'évaluation des pratiques institutionnelles et la mise en œuvre des ajustements qui en découleront.

### Enjeux internes

Comment contribuer au renforcement des associations membres ?

Par quels moyens poursuivre la dynamique positive vers une amélioration de la qualité du lien entre la Fédération et ses membres ?

Le renforcement des associations de centres passe par la poursuite des actions du Comité et du Secrétariat permanent, et notamment par une communication efficace et systématique, une offre de formation adaptée aux besoins des membres, une mutualisation des connaissances et des compétences des membres ainsi que l'organisation de manifestations qui allient réflexion et convivialité.

Les Assemblées générales sont centrales dans la vie de la FCLR. C'est pourquoi une attention particulière leur sera portée en 2015. Nous veillerons à ce qu'elles restent des espaces démocratiques de débats et de réflexions qui permettent de définir les orientations et les décisions futures.

RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES  
POUR L'EXERCICE 2014

Conformément au mandat de l'assemblée générale du 22 mai 2014, les soussignés ont procédé, en date du 15 avril 2015, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2014.

Les comptes, les pièces justificatives et le compte courant PostFinance nous ont été présentés et commentés par Mme Marie-Louise Schneeberger, trésorière et Mme Florence Fragnière, secrétaire administrative.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre, conformément aux statuts et à la législation.

Nous tenons à remercier Mme Florence Fragnière, secrétaire, et Mme Marie-Louise Schneeberger, trésorière, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

Vernier, le 15 avril 2015

Les vérificateurs aux comptes



Dominique Blanc



Joël Basler

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF	31.12.2014	Ecart/2013	31.12.2013
Caisses	307.40	72.50	234.90
CCP	61'224.80	286.41	60'938.39
<b>DISPONIBLE</b>	<b>61'532.20</b>	<b>358.91</b>	<b>61'173.29</b>
Débiteurs	4'953.70	2'688.20	2'265.50
Impôt anticipé	29.40	-	29.40
Dépôt de garantie	10'440.00	-	10'440.00
<b>AVOIRS</b>	<b>15'423.10</b>	<b>2'688.20</b>	<b>12'734.90</b>
Charges payées d'avance	5'292.00	4'805.25	486.75
Produits à recevoir	30'150.00	23'308.00	6'842.00
<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>35'442.00</b>	<b>28'113.25</b>	<b>7'328.75</b>
Mobilier et infrastructures informat. (VN)	4'059.50	-2'244.80	6'304.30
Machines & matériel (VN)	3'421.80	-4'145.00	7'566.80
Matériel informatique (VN)	3'749.20	-2'863.65	6'612.85
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>11'230.50</b>	<b>-9'253.45</b>	<b>20'483.95</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>123'627.80</b>	<b>21'906.91</b>	<b>101'720.89</b>
PASSIF	31.12.2014	Ecart/2013	31.12.2013
Provisionp/charges futures	6'000.00	-	6'000.00
Fonds d'investissement mobilier	4'059.50	-2'244.80	6'304.30
Fonds d'investissement Machines & Matériel	3'421.80	-4'145.00	7'566.80
Fonds d'investissement matériel informatique	4'572.10	-2'863.65	7'435.75
<b>PROVISIONS</b>	<b>18'053.40</b>	<b>-9'253.45</b>	<b>27'306.85</b>
Charges à payer	11'599.25	10'515.00	1'084.25
Charges estimées à payer	11'426.60	11'396.60	30.00
<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>23'025.85</b>	<b>21'911.60</b>	<b>1'114.25</b>
Capital	86'167.52	-	86'167.52
Report résultats exercice précédents	-12'867.73	9'196.79	-22'064.52
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>73'299.79</b>	<b>9'196.79</b>	<b>64'103.00</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>114'379.04</b>	<b>21'854.94</b>	<b>92'524.10</b>
<b>EXCEDENT DE RECETTES</b>	<b>9'248.76</b>	<b>51.97</b>	<b>9'196.79</b>
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>123'627.80</b>	<b>21'906.91</b>	<b>101'720.89</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

CHARGES	31.12.2014	Ecart/2013	31.12.2013
Traitements pris en charge par FASE	553'325.40	9'350.30	543'975.10
Frais de personnel à charge FCLR	2'012.70	-3'283.88	5'296.58
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>555'338.10</b>	<b>6'066.42</b>	<b>549'271.68</b>
Fournitures de bureau, documentation	2'496.25	-491.43	2'987.68
Mobilier, machines, véhicules	4'277.65	3'959.85	317.80
Autres fournitures et marchandises	7'028.40	620.65	6'407.75
Services tiers pour entretien mobilier	185.50	148.90	36.60
Loyers, fermages et redevances	55'242.39	-718.14	55'960.53
Dédommagements	14'480.65	1'211.00	13'269.65
Honoraires et prestations de service	28'073.50	2'338.75	25'734.75
Frais association/animation	300.00	-763.07	1'063.07
<b>BIENS SERVICES &amp; MARCHANDISES</b>	<b>112'084.34</b>	<b>6'306.51</b>	<b>105'777.83</b>
Amortissements ordinaires	9'253.45	1'085.00	8'168.45
Constitution fonds d'investissement	-	-4'998.90	4'998.90
<b>AMORTISSEMENTS &amp; DIVERS</b>	<b>9'253.45</b>	<b>-3'913.90</b>	<b>13'167.35</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>676'675.89</b>	<b>8'459.03</b>	<b>668'216.86</b>
RECETTES	31.12.2014	Ecart/2013	31.12.2013
Revenus de biens et divers	1'169.90	-2'240.05	3'409.95
<b>REVENUS DE BIENS ET DIVERS</b>	<b>1'169.90</b>	<b>-2'240.05</b>	<b>3'409.95</b>
Cotisations membres association	18'000.00	400.00	17'600.00
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS</b>	<b>18'000.00</b>	<b>400.00</b>	<b>17'600.00</b>
Subventions cantonales	663'215.30	12'240.00	650'975.30
Subventions cantonales spécifiques	-	-	-
<b>SUBVENTIONS ACQUISES</b>	<b>663'215.30</b>	<b>12'240.00</b>	<b>650'975.30</b>
Dissolution fonds d'investissement	9'253.45	1'085.00	8'168.45
<b>RESERVES</b>	<b>9'253.45</b>	<b>1'085.00</b>	<b>8'168.45</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>691'638.65</b>	<b>11'484.95</b>	<b>680'153.70</b>
Charges exceptionnelles	5'754.90	-245.10	6'000.00
Recettes exceptionnelles	-40.90	3'219.05	-3'259.95
<b>TOTAL CHARGES/PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5'714.00</b>	<b>2'973.95</b>	<b>2'740.05</b>
<b>EXCEDENT DE (+) DEPENSES / (-) RECETTES</b>	<b>-9'248.76</b>	<b>-51.97</b>	<b>-9'196.79</b>

## Rapport de la trésorière 2014

L'exercice 2014 se termine avec un excédent de recettes de CHF 9'248.76 qui permet de compenser une partie des déficits des exercices précédents.

Le total du bilan au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 123'627.80.

Les fonds propres au 1er janvier 2015 se montent à CHF 82'548.55 après absorption de l'excédent 2014.

### Commentaires sur le bilan

L'augmentation du bilan de CHF 21'906.91 s'explique principalement par les variations des transitoires qui augmentent de CHF 28'113.25 à l'actif et de CHF 21'911.60 au passif.

Le montant de CHF 30'150.00 des "Produits à recevoir" correspond principalement au solde de la subvention cantonale que le FASE doit encore verser à la FCLR, soit CHF 30'000.00.

Il convient également de signaler que la "Provision pour charges futures" d'un montant de CHF 6'000.00, constituée en 2013 pour le renouvellement d'un PC et la communication, a été reconduite.

### Commentaires sur le compte d'exploitation

#### Frais de personnel :

Jusqu'au 31.12.2013, 50% du salaire de la femme de ménage était pris en charge par la FCLR. Or, dès le 01.01.2014, il est payé à 100% par la FASE ce qui explique en partie l'augmentation du poste "Traitements pris en charge par la FASE" et la diminution des "Frais de personnel à charge de la FCLR".

#### Mobilier, machines, véhicules :

Principalement constitué par les frais de remplacement de l'ordinateur pour le secrétariat régions (CHF 2'159.00).

#### Honoraires et prestations :

Ce poste s'élève à CHF 28'073.50. Il est composé essentiellement des montants suivants :

Affranchissements	CHF 1'010.05
Téléphones fixes et internet	CHF 2'936.70
Frais de repas, réception, réunions	CHF 2'393.15
Frais de réalisation-impression (y.c. frais de réalisation de la plaquette)	CHF 19'389.40
Autres honoraires	CHF 1'775.40

#### Au niveau des recettes,

on note une augmentation de la subvention cantonale de CHF 12'240.00 qui correspond en partie à la prise en charge à 100% du salaire de la femme de ménage et à l'application des mécanismes salariaux pour le solde.

#### Charges exceptionnelles :

Afin que les flux financiers soient comptabilisés dans l'année correspondant à leur incidence, les frais liés au rapport d'activité 2013, d'un montant de CHF 5'754.90, ont été comptabilisés dans le compte "Charges sur exercice antérieur", ceux qui correspondent au rapport 2014 figurent dans les "Charges estimées à payer" pour un total de CHF 11'426.60.

Marie-Louise Schneeberger,  
Trésorière



## Les organes de la FCLR

La FCLR se compose de trois organes :

- Les associations de centres réunies au sein de l'Assemblée générale
- Le Comité
- Le Secrétariat permanent

### Les associations membres

45	associations de centres
353	membres de comités de gestion
3'000	habitants adhérents
40'000	heures et plus de travail bénévole

L'Assemblée générale des 45 associations de centres est l'organe suprême de la FCLR.

### Le Comité

Organe exécutif de la FCLR, le Comité assure la mise en œuvre des orientations débattues et approuvées en Assemblée générale. Il est composé de 8 personnes élues par les associations membres, dont 5 siègent au Conseil de fondation de la FASE en qualité de délégués. Ensemble, les membres du Comité fournissent plus de 3'300 heures de travail, à travers notamment la participation à une centaine de séances avec les partenaires institutionnels, des commissions et groupes de travail.

#### Les membres du Comité en 2014

**M. Bernard Dosso, Président**  
(Maison de quartier de Carouge)  
Délégué au Conseil de fondation et membre du bureau FASE  
Membre du groupe de travail Communication FCLR

**Mme Kete Flück, Vice-présidente**  
(Maison de quartiers Le Spot, Chêne-Bourg)  
Déléguée au Conseil de fondation FASE  
Membre de la Commission Formation FCLR

**Mme Marie-Louise Schneeberger, Trésorière**  
(Centre de loisirs de Lancy-Marignac)  
Déléguée au Conseil de fondation FASE et membre de la Commission finances FASE

**Mme Sonja Hanachi, Membre**  
(Maison de quartier des Avanchets)  
Déléguée au Conseil de fondation FASE  
Membre de la Commission Formation FCLR  
Membre du groupe de travail Communication FCLR

#### Les membres du Comité en 2014 (suite)

**M. Gabriel Barta, Membre**  
(Maison de quartier des Acacias)  
Membre suppléant au Conseil de fondation FASE

**M. Richard Noli, Membre**  
(Les Créatellers, centre de rencontres, Pâquis)  
Membre de la Commission paritaire et du Groupe pour la révision de la CCT, FASE  
Membre du groupe de travail Révision des statuts de la FCLR  
Membre du groupe de travail sur le Cahier des charges des coordinateurs région FASE

**M. Jean-Marc Goy, Membre**  
(Maison de quartier de St-Jean)  
Membre de la Commission FACS, FASE  
Membre de la Commission de validation des projets institutionnels des centres, FCLR

**M. Eduardo Herrera, Membre**  
(Maison de quartier d'Aire-le-Lignon)  
Délégué au Conseil de fondation FASE et membre de la Commission Ados-Eté, FASE,  
Membre de la Commission de validation des projets institutionnels des centres, FCLR

### Le Secrétariat permanent

Composé d'une équipe de professionnels, le Secrétariat prend en charge les mandats que lui délègue le Comité afin de mener à bien ses différentes tâches administratives et opérationnelles, à l'interne, auprès de ses membres ou de ses partenaires.

#### Équipe du secrétariat

<b>M. Claude Bodmer</b>	Coordinateur à 90 %
<b>Mme Nathalie Chollet</b>	Coordinatrice à 90 %
<b>M. Guillermo Montaño</b>	Coordinateur à 90 %
<b>Mme Hélène Drakopoulos-Simonetta</b>	Secrétaire régions à 65 %
<b>Mme Florence Fragnière</b>	Secrétaire sociale à 75 %
<b>Mme Mirvete Osmani</b>	Entretien des locaux 5 %
<b>Mme Gyltene Rexhepi (remplaçante)</b>	Entretien des locaux 5 %

#### Vérification des comptes

<b>M. Dominique Blanc</b> (Maison des quartiers de Thônex)
<b>M. Joël Basler</b> (Jardin Robinson de Meyrin)
Suppléante <b>Mme Anna Conti</b> (Maison de quartier de Vernier L'alibi)



## Commissions et groupes de travail

Des militants issus des associations de centres membres de la FCLR participent à différentes commissions et groupes de travail mis en place par la FCLR ou la FASe :

### Mme Anna Conti

(L'Alibi, Maison de quartier de Vernier)  
Membre de la Commission Formation FCLR

### Mme Shantala Dishon

(Maison de quartier de Carouge)  
Membre de la Commission Formation FCLR

### Mme Anne Etienne Rodriguez

(Centre de rencontres Le Rado, Versoix)  
Membre du Groupe de travail FCLR sur l'évaluation de la nouvelle gouvernance de la FASe et de la Commission Formation FCLR

### Mme Barbara Steger

(Maison de quartier des Avanchets)  
Membre du Groupe de travail sur le suivi du personnel

### Mme Elisabeth Werro

(Centre de rencontres La Source, Eaux-Vives)  
Membre du groupe de travail Révision des statuts FCLR

### Mme Djamila Zuber

(Centre de Loisirs de Chêne-Bougeries)  
Membre du groupe de travail FCLR sur l'évaluation de la nouvelle gouvernance de la FASe

### M. Dominique Blanc

(Maison des quartiers de Thônex)  
Membre du groupe de travail Révision des statuts FCLR

### M. Gilles-Olivier Bron

(MQJR ChâBal)  
Membre de la Commission de validation des projets institutionnels des centres, FCLR

### M. Benoît Kiss-Borlase

(Centre de rencontres Point d'interrogation, Collonge-Bellerive)  
Membre de la Commission Ados-Eté

### M. Luis Rodriguez

(Centre de rencontres Le Rado, Versoix)  
Membre du groupe de travail FCLR sur l'évaluation de la nouvelle gouvernance de la FASe

### M. Motoo Tanaka

(Maison de quartier des Eaux-Vives)  
Membre du Groupe de travail sur le suivi du personnel

### M. Pascal Thurnherr

(Maison de quartier des Acacias)  
Membre du groupe de travail FCLR sur l'évaluation de la nouvelle gouvernance de la FASe

### M. Pierre Varcher

(Maison de quartier de St-Jean)  
Membre de la Commission de validation des projets institutionnels des centres, FCLR  
Membre du groupe de travail FCLR sur l'évaluation de la nouvelle gouvernance de la FASe



Après douze ans passés au sein de notre Comité qu'il s'apprête à quitter, Jean-Marc Goy avait à cœur de partager, avec toute la passion qui l'anime, son regard sur l'animation socioculturelle et la participation citoyenne.

Nous saisissons cette opportunité pour le remercier de son engagement tout au long de ces années, ainsi que de son franc-parler et de sa force de conviction qui ont été autant d'incitations à développer et affiner notre réflexion.

## La FCLR

### Ensemble pour agir, le pari du bien commun

La FCLR est au service des associations de centres et a, pendant de nombreuses années, cherché la voie fédératrice qui permettrait de renforcer sa cohésion, son identité : un travail titanesque peu compris, voire méconnu. Souvent dénigrée, montrée du doigt, stigmatisée, critiquée dans des moments clés de son existence où elle aurait eu besoin d'être soutenue par l'ensemble de ses membres, elle est restée debout malgré tout. Bien qu'affaiblie, déstabilisée, elle a fait face grâce à l'engagement courageux de ses militants et militantes délégués par leurs associations respectives. Bien qu'en sous-effectif, son équipe administrative et ses coordinateurs ont fait valoir leurs grandes compétences en épaulant son comité.

Je viens d'y passer douze ans, dont onze au Conseil de fondation de la FASE. Une expérience unique chargée d'interrogations, de conflits, de désaccords, de propositions : l'animation sociale méritait cet engagement.

Restent pour moi les séances de discussions, particulièrement celles qui m'ont permis de côtoyer des hommes et des femmes, citoyens engagés dans leurs associations, forts de leurs convictions. Reste aussi l'empreinte de ces soirées où l'heure n'a plus d'importance, où les instants partagés ensemble deviennent formidables d'intensité et de vérité, où les valeurs véhiculées par la Charte Cantonale des Centres et la Loi J 6 11 sont au cœur de nos propos, où l'humain et son humanité, notre humanité, sont au centre de nos préoccupations. Des moments révélateurs de nos différences, parfois chargés d'émotions fortes dont quelques-unes de mes colères profondément enfouies et jaillissantes comme un geyser bouillonnant, reprenant certains fondements légaux de l'existence de l'animation socioculturelle à Genève, dont un auquel je reste très attaché : l'application de la Loi J 6 11 dont il est bon de rappeler un des piliers : « Les associations, ouvertes à tous, définissent la politique d'animation (...) » et la FASE « est chargée d'un mandat au service des centres et des actions de travail social "hors murs" (...) ».

Cette lutte entamée ces dernières années a été la mienne et l'est toujours, un engagement nécessaire qui m'a demandé non seulement beaucoup d'énergie et de persévérance mais également de replonger dans les fondements historiques et théoriques de l'animation sociale. Il n'est que la juste réponse pour faire face à un mouvement institutionnel de la FASE qui a consisté essentiellement à instaurer une nouvelle gouvernance, dont la déviance principale a été de hiérarchiser une structure institutionnelle là où il n'y avait pas lieu de le faire, sans vraiment tenir compte des spécificités de l'animation sociale et des associations de centres.

Par leurs écrits d'avant-garde, les pères fondateurs, clairvoyants et avisés, nous avaient pourtant prévenus : « si vous n'y prêtez pas attention, l'animation risque de devoir s'éloigner de ce qui fait sa raison d'être ! ». Aujourd'hui, un glissement insidieux de l'animation vers le service public est engagé, un risque majeur qui guette les associations et maisons de quartier, qui touche à leur identité, à leur légitimité. Les tentatives hiérarchiques de limitation des prérogatives des associations de centres et donc à la non reconnaissance de leurs capacités à décider de leurs priorités dans leurs espaces de concertations associatifs m'exaspèrent au plus haut point. Vous en conviendrez, cher lecteur, qu'il y a de saines colères dont il ne faut pas se priver.

Une fois la colère exprimée, le souffle revenu, et pour ne pas rester touché par cette fièvre institutionnelle, il faut évoquer cet énorme travail de fond qui a été entrepris et qui a mobilisé amitiés et compétences professionnelles. Un de ces travaux comme les aiment ceux qui ont « foi dans le travail associatif », un travail de mobilisation des énergies à disposition, de concertations participatives, de réflexions, de création de nouveaux outils de travail.

L'animation sociale, comités et professionnels, est capable d'apporter ses moyens et ses potentialités au service d'une ambition politique, celle de construire dans les quartiers un bien-être collectif, un vivre ensemble avec les différences des habitants, ayant pour horizon les idées d'égalité et de renoncement du recours à la violence pour régler les différends. C'est avec ces idées fortes, ouvert sur le monde de l'éducation et de l'animation, que le comité de la FCLR s'est rendu plusieurs fois au colloque du Réseau international de l'animation (RIA) dont celui de 2013 à Paris lors duquel il a présenté une communication<sup>1</sup>, fruit de ses réflexions et de son travail en cours. Il en est revenu chargé d'une nouvelle énergie, d'envies créatives et conviviales, et le plaisir de savoir que son intervention dans ce colloque avait touché à la fois décideurs, formateurs, professionnels de l'ASC et membres bénévoles présents. Un élan formidable, une chance pour l'animation sociale ! Surfant sur cette vague positive, le comité de la FCLR s'est remis au travail, de nouveaux projets, de nouvelles idées, un chantier de plus au service des centres et maisons de quartier.

Il devra bien sûr relever de nouveaux défis, de ceux-là qui demandent un engagement dans l'envie de débattre de nouvelles idées, à la fois digne et porteur d'espairs sous les couleurs de la vie associative, formatrice, émancipatrice et généreuse pour le bien commun.

Jean-Marc Goy

1. Goy J.-M., Varcher P., 2013, L'animation dans les quartiers menacée par la nouvelle gestion publique ?

La Fédération remercie vivement les membres de comité qui oeuvrent dans les commissions et groupes de travail de la FCLR (cf. page 34).

La FCLR salue aussi l'engagement des Présidentes et des Présidents des associations de centres et souhaite bonne suite à celles et ceux qui ont démissionné cette année. Elle leur adresse ainsi qu'à tous les bénévoles et professionnels un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitants soucieux d'une meilleure qualité de vie.

Le Comité de la FCLR remercie également :

- Mme Anne Emery Torracinta, Conseillère d'État
- Les autorités du canton et des communes qui soutiennent les associations de centres et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).
- M. Alain-Dominique Mauris, Président de la FASe
- Les membres du Conseil de fondation de la FASe
- M. Yann Boggio, Secrétaire général de la FASe
- Les membres du Collège de direction de la FASe
- Les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général de la FASe

Et les intervenants qui ont participé aux formations FCLR :

- M. Eric Tondelier, formateur et consultant pour les démarches participatives
- M. Jérémie Schaeli, facilitateur en démarches participatives
- M. Pierre Bach, conseiller en organisation
- M. Antoine Chollet, Institut d'études politiques et internationales (IEPI), Université de Lausanne
- M. Jean-Claude Jacquet, délégué communal au comité de l'ABARC
- M. Yannick Vez, animateur à l'ATB

Pour finir, la FCLR remercie chaleureusement les associations du Chalet, des maisons de quartier de Carouge, Plainpalais et des Acacias qui ont accueilli ses Assemblées générales, ainsi que les comités et les équipes de la maison de quartier de Champel, du centre de loisirs de Plan-les-Ouates, de la maison de quartier de Chausse-Coq, de la maison de quartier des Pâquis qui ont mis leurs locaux à disposition lors de formations et de groupes de travail.

Ces opportunités permettent non seulement de mettre en valeur ces infrastructures, mais aussi de renforcer les liens inter-associatifs qui nourrissent notre vitalité fédérative.

## Impressum

## Rapport annuel 2014

Conception et rédaction : Fédération des centres de loisirs et de rencontre (FCLR)

Éditrice : Laure Bonnevie, Histoire de mots

Graphisme : Kandé Franzen, Sakina Conseil

Photos : Centres et FCLR

# La culture du lien associatif